

Question C 6

Concernant de bonsiments pour miniers et grands consommateurs.

le bois

Rapport de la Commission

Un membre oppose que les mines ~~croissent~~ se développent sans forme de vers les exploitations souterraines, ce qui exige du bois de mine en quantités croissantes. Or, le bois devient de plus en plus difficile à obtenir, parce que les boisements communaux doivent être réservés aux besoins des indigènes. De plus ~~il faut~~ il devient de plus en plus loin pour satisfaire aux besoins ~~et plus~~ et devient ~~rend le bois~~ de plus en plus coûteux. Il donne un exemple concret qui prouve que le ~~transport~~ ~~bois~~ est souvent plus élevé que ~~le~~ celui du bois lui-même. Or cet argent ne profite pas au pays, ~~mais seulement~~ à l'étranger, sous forme d'additif de bois de ~~francs en~~ concessions et en essence. L'intérêt général, dit-il, doit avoir

plus de poids que les règles établies par le Plan décennal. Or, le Plan décennal fait une nette distinction entre les terres à vocation agricole, à vocation de boisement, etc., et est en principe opposé à ce qu'elles soient utilisées ~~à~~ d'autres fins ~~par~~ celle ~~opposition~~. Il serait toutefois fort avantageux pour les miniers et autres gros consommateurs de bois de pouvoir obtenir à proximité de leurs exploitations des concessions où rebrouiller sans discrimination de vocation. Le problème demande une solution urgente, car la situation devient critique. Il faut éviter de grever les exploitations de bois énormes qui pourraient être évités.

Un membre confirme que ce problème est important pour toutes les ~~exploitations~~ minières. Le Plan décennal ne prévoit

rien de spécial dans ce domaine.

M. le Directeur du Service de l'Agric.^{demande} Il s'agit d'une fénurie de bois ou simplement d'un problème de prix de revient.

Il fait remarquer que des entreprises minières ont reçu jadis des concessions pour ~~exploitation~~^{reboisement}, qui ne furent jamais exécutées. Un membre répond que ~~elles~~ ^{l'actuel à} certaines exploitations minières connaissent tracas sous terrains. Il leur faut de 4 à 5000 stères de bois par an et ces besoins augmenteront. Si les concessions accordées pour reboisement n'ont pas été mises en valeur, c'est souvent parce que précisément ces terres étaient à vocation de boisement, ^{établis} ~~ce~~ qui elles étaient fort mauvaises, ne convenant même pas pour des boisements. Il ajoute que jadis le Gouvernement s'était engagé à fournir lui-même le bois nécessaire dans une région boisée, ^{mais} ~~que~~ les taxes perçues pour ces fournitures seraient consacrées au reboisement. Or cela n'a pas été fait.

M. le Directeur de l'Agric. craint que ^{un accord initial du Gouvernement} ~~il~~ ^{ne} permette ~~la~~ ^{la} dérogation au respect à ~~ouvrir~~ ^{de} la ~~forêt~~ ^{forêt} en détruisant tout le principe de la répartition des terres suivant leur vocation, principe important dans l'exécution du Plan décennal.

Un membre répond que le plan constitue un cadre qui faut adapter aux circonstances du moment.

Le Président demande si la Commission devra évoquer un voeu de voir adapter les prévisions du plan aux contingences locales.

Un membre fait encore ressortir que les superficies nécessaires à proximité des exploitations ne sont pas bien prouvées et ne ~~peuvent~~ ^{peut} être utilisées tout en ne contenant ^{et que} l'on peut se servir ^{à effectuer} le produit de quelques tonnes de verres, pour faire émerger au ~~plus de~~ ^{au moins} nombreux millions le but final étant le développement économique du pays.

Un membre # exprime l'opinion qu'il faut appliquer le voeu



4 et
fin //

quand c'est possible accorder, à une instance dédiée des exploitations en cause, des terres à vocation forestière ^{dans le} meuble ~~du posséder existent dans la~~ il en existe dans le ~~ne~~ et qui gérera et fera accorder et des terres de vocation autre, à défaut des parties.

Un membre renforce cet avis en signalant que faut au 7 à 10 m courants de bois de 10 ^{e 20cm} de largeur moyenne pour m³ abattu. Cela revient 60, le bois revient à 120 francs le m³ en certains endroits

Le Président met ^{l'ensemble} à voté si il faut inclure dans le voeu les mots "tous industriels gros consommateurs de bois", le vote donne: 6 non & 11 oui.

Mr le Directeur du S. des A.M.O croit qu'en ces de conf't, il est impossible de déterminer ce que signifient ces mots de "gros consommateur de bois", cela donne lieu à des discussions sans fin.

Le voeu suivant est mis aux voix:

"Vu que, dans l'intérêt général, le développement minier est indéfendable au progrès du pays, ^{la Commission} et le voeu qui une dérogation au P.D. ~~faisait être faite~~ soit encadrée en faveur de l'octroi de concessions ^{pour} ~~à l'établissement~~ de bordements ~~verso~~ à proximité des mines à exploitation sur-terrasse, et que le même dérogation puisse ^{être admise} dans des cas spéciaux en faveur d'industriels grands consommateurs de bois"

11 oui 2 non 4 abstentions

~~1 abstention~~ pour la raison que le texte est trop général et ~~l'autre~~ la forte inverse à tous les autres ^{motives comme suit: accord de principe pour le 1^{er} partie du voeu, pour tout ce 2^{de} 4 abstentions ~~pour que les membres admettent la première partie du voeu mais pas la seconde~~}

Les autres, pour n'avoir pas voté en faveur du voeu précédent, abstentions motivées comme suit:

Vote négatif lors de premier point la première mise aux voix -

Ruhengeri

119

3/
bons esprits à toutes les exploitations qui consomment beaucoup de bois

Mme le chef du S. de l'Agric. ^{répond} que c'est bien là ce qu'il voulait lorsqu'il déclarait en principe ; l'on en ~~est~~ arrivé à généraliser ~~un voeu qui est en contradiction avec~~ un principe fondamental du plan.

P.D. la matière d'agriculture

Un membre répond que c'est une nécessité économique.

Mme le Dr. du S. de l'Agric. propose alors de rechercher dans un rayon ^{essuyez reproche} relativement ~~proche~~ des exploitations en cause les terres adaptées au boisement, à choisir par le service forestier

Mme le Président propose de dédoubler le voeu sommis à la Commission ^{d'abord en un voeu préalable et de voter d'abord sur} ~~et de voter d'abord sur~~ ^{sous} ~~ce qui concerne~~ les besoins en bois des miniers ~~huitement~~, ensuite ^{en deux} ~~ce qui concerne~~ ^{des} les autres industries consommatrices ~~soit~~.

Un membre fait remarquer que le libellé de la question soulève mentionne "tout consommateur de bois" et ne fait pas de distinction.

Le Président maintient sa proposition vu les objections énoncées par le Directeur du Service de l'Agriculture.

Un membre déclare que si il est nécessaire de border certaines terres pour l'exportation de produits rares, il faut le faire.

Mme le chef du S. de l'Agric. réitère sa proposition exprimée plus haut : choisir dans un rayon "économiquement payant" des terres à vocation de boisement.

Le Président pose la question aux membres intéressés :

les superficies nécessaires sont-elles tellement grandes qu'elles pourraient constituer une sérieuse dérogation aux principes du P.D. ?

Il lui est répondu que non.

Un membre estime que dans ces conditions il faut ~~accorder~~